



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



## **27<sup>e</sup> CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE** **59<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL**

*Washington, D.C., E-U A, 1-5 octobre 2007*

---

CSP27.R3 (Fr.)  
ORIGINAL : ANGLAIS  
5 octobre 2007

### ***RÉSOLUTION***

#### ***CSP27.R3***

#### **RAPPORT SUR LE RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS**

##### ***LA 27<sup>e</sup> CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,***

Ayant examiné le rapport de la Directrice sur le recouvrement des contributions (documents CSP27/19 et les Add. I et I) et notant la préoccupation de la 140<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif en ce qui concerne l'état de recouvrement des contributions, et

Notant que tous les États membres qui ont soumis un calendrier de paiements échelonnés sont en conformité avec leurs plans,

#### ***DÉCIDE :***

1. De prendre acte du rapport de la Directrice concernant le recouvrement des contributions (documents CSP27/19 et les Add. I et I).
2. De remercier les États Membres qui ont déjà effectué des paiements en 2007 et de prier instamment tous les États Membres qui ont des arriérés de s'acquitter rapidement de leurs obligations financières face à l'Organisation.
3. De féliciter les États Membres qui ont versé intégralement leurs contributions en 2007.

4. De féliciter les États Membres qui ont déployé des efforts importants pour réduire leurs arriérés d'années précédentes.
5. De prendre note du fait que tous les États Membres avec un plan approuvé de paiement échelonné sont en conformité avec celui-ci et, par conséquent, maintiendront leur droit de vote.
6. De demander à la Directrice :
  - a) de continuer à veiller à l'application des accords spéciaux de paiements conclus par les États Membres ayant des arriérés en vue du paiement des contributions correspondant aux années antérieures;
  - b) de continuer à étudier des mécanismes permettant d'accroître le taux de recouvrement des contributions;
  - c) de tenir au courant le Comité exécutif quant au respect par les États Membres de leur engagement de versement des contributions;
  - d) de soumettre au 48<sup>e</sup> Conseil directeur un rapport sur la situation afférente au recouvrement des contributions pour 2008 et les années précédentes.

*(Troisième réunion plénière, 2 octobre 2007)*